



# DÉCISION DU MAIRE

Décision n°084/2023

**OBJET : Avenant de prolongation du Bail de location avec l'Inspection de l'Education Nationale de Morangis au 35 rue de Savigny**

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°040/2020 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant que la ville de Morangis est propriétaire des locaux situés au 35 rue de Savigny,

Considérant la possibilité de louer les locaux à titre payant, au bénéfice de l'Inspection de l'Education Nationale de Morangis,

Considérant le bail du 20 août 2020, arrivant à échéance le 19 mai 2023

Considérant la demande formulée par l'Education Nationale via la Direction Générale des Finances publiques, d'un avenant, au contrat de location prenant fin au 19 mai 2023, pour une prolongation jusqu'au 31 août 2023,

**Article 1 :** DECIDE de prolonger le bail de location jusqu'au 31 août 2023, avec l'Inspection de l'Education Nationale de Morangis concernant les locaux sis 35 rue de Savigny 91420 Morangis

**Article 2 :** DECIDE de signer un avenant qui prolonge le bail de location jusqu'au 31 août 2023.

**Article 3 :** PRECISE que le montant du loyer annuel est de 13 065,87 € (treize mille soixante cinq euros et quatre-vingt sept centimes) auquel s'ajoutent des charges annuelles forfaitaires de 986 € (neuf cent quatre-vingt six euros)

**Article 4:** Ampliation de la présente décision sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 05 juin 2023

Madame le Maire,  
Brigitte VERMILLET



**Décision certifiée exécutoire**

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219104320-20230605-084-23-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2023